

Mise à mort des moutons et des chèvres à la ferme

Abattage sans stress des petits ruminants sur l'exploitation agricole pour la production de viande





Un nombre croissant d'éleveurs-euses en Suisse recherchent de nouvelles méthodes pour assurer une mort digne et sans stress à leurs animaux. La question du transport des animaux et le souci croissant du bien-être animal au sein de la société ainsi que les nouvelles connaissances scientifiques ont recentré le débat sur des solutions alternatives à la mise à mort à l'abattoir. La mise à mort à la ferme, c'est-à-dire l'étourdissement et l'abattage directement sur l'exploitation agricole, permettent en effet à l'animal de mourir dans son environnement familier, sans vivre l'expérience éprouvante du chargement, du transport et de l'environnement inconnu. Parallèlement, elle pose des exigences en termes de planification, d'infrastructure et de connaissances techniques et nécessite une réflexion personnelle relative à la mise à mort sur l'exploitation propre.

Cette fiche technique décrit la mise à mort des moutons et des chèvres à la ferme de manière légale, conforme à la réglementation sur la protection des animaux et respectueuse du bien-être des humains comme des animaux. Elle fournit des informations fiables concernant les fondements juridiques, les conditions à remplir pour l'exploitation et la mise en œuvre conforme. Cette fiche technique s'adresse aux agriculteurs-rices qui possèdent déjà une expérience de la mise à mort à la ferme ou souhaitent se lancer dans cette voie. Elle a pour but de les aider à assurer à leurs animaux une fin de vie dans le calme, le respect et la responsabilité.

Sommaire

Pourquoi mettre à mort les moutons et les chèvres à la ferme?	3
Bases juridiques	7
Comparaison des procédés de mises à mort à la ferme	9
Préparatifs en vue d'une mise à mort à la ferme	12
Le jour de la mise à mort:	
importance de la routine pour la sécurité	15
Étapes de la mise à mort des moutons et des chèvres à la ferme	16
Exemples issus de la pratique	21

Pourquoi mettre à mort les moutons et les chèvres à la ferme?

Définition de la mise à mort à la ferme

La mise à mort à la ferme consiste à étourdir, puis à mettre à mort les animaux par saignée, directement sur l'exploitation agricole. La transformation est ensuite effectuée dans un abattoir autorisé. Elle diffère donc de l'abattage conventionnel en ce qu'elle inclut uniquement l'étourdissement et la mise à mort sur place.

Spécificité de la mise à mort à la ferme
 Les animaux ne sont pas transportés vivants jusqu'à l'abattoir, mais seulement après leur mort.

À l'abattoir également, le bien-être animal est pris en compte et la loi sur la protection des animaux est respectée. Les bouchers-ères s'efforcent d'apporter des améliorations et traitent les animaux avec respect. Toutefois, le transport et l'environnement inconnu constituent d'importants facteurs de stress. Du point de vue du bien-être animal, il est donc préférable de ne pas avoir à transporter les animaux vivants.

Moins de stress pour l'animal et le personnel

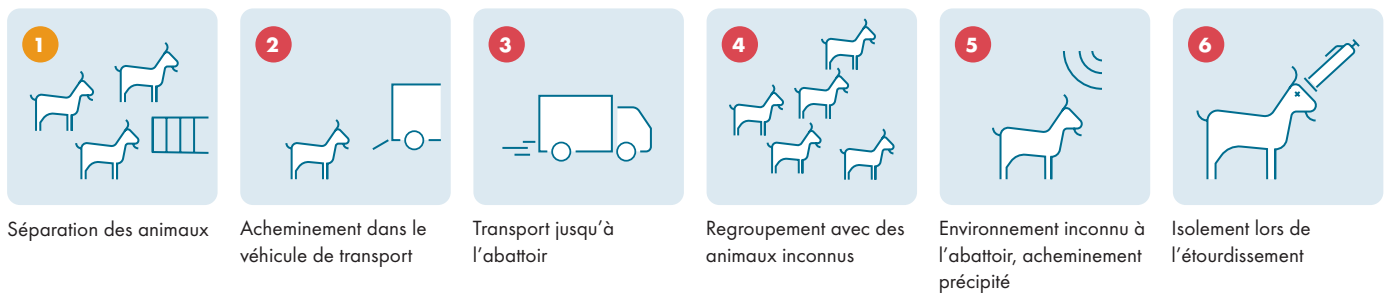
L'abattage des animaux est un processus en plusieurs étapes qui peut engendrer un stress plus ou moins important selon les animaux. Chacune de ces étapes, des préparatifs à l'abattage effectif, a des répercussions sur le bien-être animal.

- Principaux facteurs de stress liés à l'abattage à l'abattoir**
- Séparation des congénères familiers
 - Chargement dans le véhicule de transport
 - Transport jusqu'à l'abattoir
 - Recomposition des groupes et troupeaux d'animaux
 - Environnement inhabituel à l'abattoir
 - Acheminement précipité à l'abattoir
 - Contact avec des personnes inconnues
 - Isolement en vue de l'étourdissement

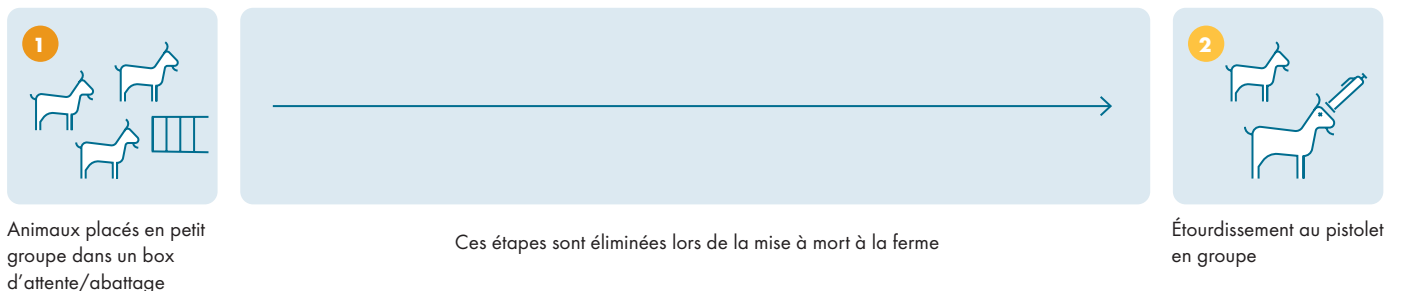
Pratiquée correctement, la mise à mort à la ferme peut réduire le stress vécu par les animaux.

Figure 1: Estimation du stress à l'abattoir par rapport au stress de la mise à mort à la ferme

Abattoir



Mise à mort à la ferme



● Stress réduit ● Stress modéré ● Stress élevé



Pour éviter le stress avant la mise à mort à la ferme, les animaux sont placés en petits groupes avec des congénères familiers dans le box d'abattage quelques jours auparavant.

De même, les éleveurs-euses en tirent un bénéfice: le fait de savoir que la mise à mort à la ferme diminue le stress des animaux peut également alléger le fardeau émotionnel pour le personnel de l'exploitation. Un échange avec des pairs peut apporter un soutien tant sur le plan personnel que professionnel.

Échanges du réseau Mise à mort à la ferme
bioactualites.ch > [Élevages](#) > [Abattage](#) >
[Réseau Mise à mort à la ferme](#)

Conseil: tout est dans la préparation

Pour une mise à mort à la ferme réussie:

- **En discuter sans tarder** avec toutes les parties prenantes
- La procédure prévue doit être décrite dans la demande d'**autorisation** adressée à l'office vétérinaire cantonal.
- Si les animaux doivent **être déplacés** du box d'attente au box d'abattage le jour de la mise à mort, il convient de s'y exercer et d'associer le parcours à des expériences positives (p. ex., nourriture).

Pour plus d'informations, voir «Préparatifs en vue d'une mise à mort à la ferme» page 12.

Une méthode traditionnelle: la chèvre de Judas

Le terme «chèvre de Judas» est une **référence biblique** à l'apôtre qui a trahi Jésus. Traditionnellement, on tirait parti de l'instinct grégaire très marqué de ces animaux en utilisant une chèvre dressée, équipée d'un émetteur, qui s'associait à un troupeau sauvage et permettait ainsi aux bergers-ères de localiser et de capturer les animaux. L'instinct grégaire était aussi utilisé dans les abattoirs: une chèvre calme et expérimentée allait chercher les autres dans l'aire extérieure et le troupeau la suivait jusqu'à l'endroit prévu. La chèvre de Judas restait alors dans le local, mais n'était pas abattue.

Tirer parti du comportement grégaire

Si les conditions de vie des chèvres de Judas étaient loin d'être adaptées à l'espèce, le principe demeure pertinent: des congénères fiables et calmes peuvent influencer positivement le comportement du groupe et faciliter considérablement la gestion des troupeaux.

Bien-être animal: une responsabilité

L'ordonnance suisse sur la protection des animaux lors de leur abattage (OPAnAb) régit le déchargement, l'hébergement, l'acheminement, l'étourdissement et la mise à mort par saignée à l'abattoir, indépendamment de la taille et de la structure de l'exploitation.

Une étude sur le contrôle des abattoirs publiée en 2020 par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) et menée auprès d'un échantillon représentatif d'abattoirs montre¹ que ces exigences sont difficiles à mettre en œuvre. L'étude montre que des améliorations sont nécessaires dans les exploitations contrôlées, en particulier en matière de surveillance de l'étourdissement et de la saignée ainsi qu'au niveau de l'hébergement durant la nuit.

La mise à mort à la ferme peut être dans certains cas une solution alternative à l'abattoir, car elle permet aux animaux de mourir dans un lieu familier et leur évite le stress du transport et de l'environnement inconnu. Par ailleurs, toutes les étapes étant réalisées sur l'exploitation, le processus peut être organisé en toute autonomie et directement contrôlé. Seule condition: respecter la réglementation et faire appel à des spécialistes qualifiés pour appliquer de manière ciblée les prescriptions sur le bien-être et la protection des animaux.

Le stress chez les moutons et les chèvres

Les moutons et les chèvres vivent naturellement en troupeaux caractérisés par une forte hiérarchie, dans laquelle chaque animal connaît sa place. L'arrivée de nouveaux membres ou le départ d'animaux de rang plus élevé change la composition du groupe et donc les relations de dominance. Il s'ensuit des luttes hiérarchiques, source de stress. Ces situations surviennent lorsque la composition du groupe est modifiée pour l'abattage. Même la séparation d'un seul animal du groupe engendre un stress important.

¹ OSAV (2020). Protection des animaux et contrôle des viandes dans les abattoirs. Disponible sur osav.admin.ch > Aliments et nutrition > Sécurité des aliments > Responsabilités > Abattoirs > Informations complémentaires > Publications > [Rapport](#)

Facteurs de stress chez les moutons et les chèvres

- Composition instable du groupe avec une structure hiérarchique qui change constamment
- Faim et soif
- Environnement ou processus nouveaux et inhabituels
- Mouvements brusques
- Bruit
- Manque d'espace
- Sons non familiers
- Manipulation brutale

Dès qu'un animal est stressé, l'agitation gagne rapidement le groupe. Les animaux perçoivent la tension de leurs congénères et réagissent en conséquence. Dotés d'un instinct de fuite, les moutons et les chèvres tentent alors de s'échapper, et la panique peut s'installer. Les moutons en particulier ont tendance à se serrer contre leurs congénères et peuvent ainsi se jeter ensemble contre des clôtures ou des cloisons. Chez les chèvres, la tension se manifeste par une multiplication des bagarres.

Mesurer le stress chez les petits ruminants

Les indicateurs de stress sont non seulement comportementaux, mais également physiologiques (paramètres sanguins). Le sang recueilli lors de la saignée peut être analysé à la recherche de marqueurs de stress.

Signes comportementaux du stress chez le mouton

- Oreilles rabattues ou écartées (décollées)
- Agglutinement
- Tentatives de fuite
- Mouvement de recul
- Vocalisations
- Raidissement
- Yeux écarquillés
- Bouche ouverte avec langue visible

Signes comportementaux du stress chez la chèvre

- Vocalisations
- Tentatives de fuite/d'escalade
- Mouvement de recul
- Yeux écarquillés

Marqueurs de stress dans le sang de saignée

- Taux de cortisol, hormone du stress: augmente en cas stress persistant
- Taux de lactate, marqueur de stress physique, p. ex. en cas de transport, de mouvement ou de fatigue
- Taux de glucose: augmente en cas de stress aigu pour un apport d'énergie rapide

C'est scientifiquement démontré: la mise à mort à la ferme réduit le stress

Entre 2022 et 2025, le FiBL a mené des études sur le niveau de stress des moutons et les chèvres. Une comparaison a été effectuée entre des animaux mis à mort à l'abattoir et sur l'exploitation agricole. Les échantillons sanguins ont mis en évidence des marqueurs de stress plus faibles avec la mise à mort à la ferme par rapport à l'abattoir (voir Figure 2 et Figure 3).

En outre, un certain nombre d'exploitations ont été accompagnées dans la mise en œuvre de la mise à mort à la ferme. La procédure et l'infrastructure ont été adaptées en vue de réduire davantage le stress pour les animaux et de rendre la mise à mort à la ferme aussi pratique et efficace que possible pour les éleveurs-euses.

Éviter le stress avant la mise à mort

Le comportement humain à l'égard des animaux a également une forte influence sur leur niveau de stress. Dans les cheptels de plus petite taille, la relation entre l'être humain et l'animal est généralement plus forte et intégrée dans le quotidien. Cela simplifie aussi les interactions juste avant la mise à mort et contribue à prévenir le stress. Lorsque les animaux ne sont pas ou peu habitués aux humains, il est possible de s'exercer à établir une proximité avec eux pour préparer la mise à mort à la ferme.

Un comportement calme est essentiel

- Éviter les bruits forts.
- Adopter une attitude calme et maîtrisée avec les animaux.
- Habituer très tôt les animaux à la présence humaine dans l'étable (soins quotidiens, gestes calmes, etc.).

Figure 2: Moutons: comparaison des marqueurs de stress lors de la mise à mort à l'abattoir et à la ferme

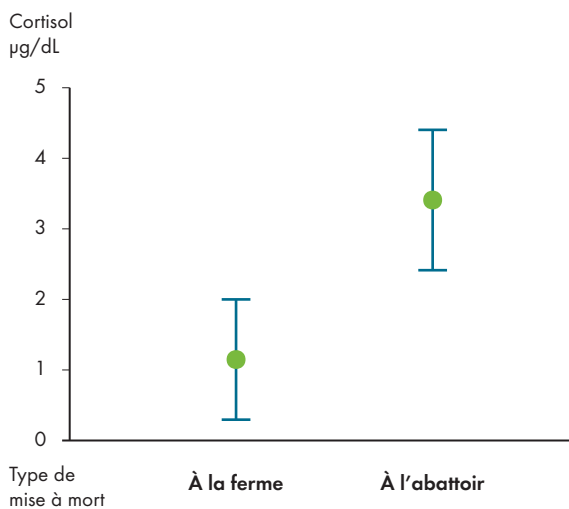
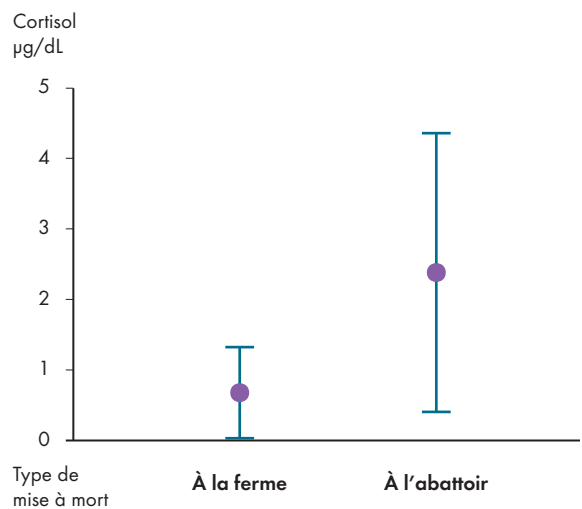


Figure 3: Chèvres: comparaison des marqueurs de stress lors de la mise à mort à l'abattoir et à la ferme



Les analyses de sang montrent que les moutons et les chèvres présentent des taux de cortisol, un marqueur de stress, plus faibles lorsqu'ils sont mis à mort à la ferme plutôt qu'à l'abattoir.

Bases juridiques

Autorisation obligatoire pour la mise à mort à la ferme

Toute exploitation qui souhaite pratiquer la mise à mort à la ferme pour la production de viande doit obtenir une autorisation officielle, délivrée par l'office vétérinaire cantonal.

Téléchargez le formulaire de demande d'autorisation

Le formulaire est disponible sur le site de l'OSAV ou sur le site de l'office vétérinaire cantonal dans certains cantons.

OSAV, Dispositions relatives aux abattoirs, disponible sur osav.admin.ch > Aliments et nutriments > Sécurité des aliments > Responsabilités > Abattoirs > Informations complémentaires > En détail > Mise à mort à la ferme ou au pré >

[Mise à mort à la ferme pour la production de viande – demande d'autorisation](#)

Outre la demande d'autorisation, les documents suivants doivent être fournis:

- **Plan de situation ou d'occupation** du site sur lequel la mise à mort à la ferme doit avoir lieu
- Description de la **procédure** prévue: personnes, tâches, délais, modalités et moyens
- Accord signé conclu avec l'**abattoir** dans lequel les animaux seront éviscérés après la mise à mort à la ferme
- S'il est fait appel à un prestataire externe pour la mise à mort à la ferme: **contrat avec le prestataire**
- **Attestation de compétences** des personnes qui effectuent l'étourdissement et la saignée
- Concept et modèle pour l'**autocontrôle**

Téléchargez les formulaires, les check-lists et les accords

bioactualites.ch > Élevages > Abattage > Étapes à suivre pour la mise à mort à la ferme et au pré > Formulaires > [Mise à mort à la ferme et au pré pour la production de viande: Demandes et check-lists](#)

Pour recevoir une autorisation de mise à mort à la ferme, toutes les prescriptions relatives à la protection animale, aux épizooties et aux denrées alimentaires doivent être respectées, à savoir des appareils d'étourdissement et de rechange opérationnels et entretenus, un personnel formé et compétent et la conformité aux normes d'hygiène.

Protection des animaux mis à mort à la ferme

L'ordonnance de l'OSAV sur la protection des animaux lors de leur abattage (OPAnAb) règle les aspects techniques de la protection des animaux lors de l'abattage. Elle s'appuie sur l'ordonnance suisse sur la protection des animaux (OPAn). Les mêmes dispositions s'appliquent à la mise à mort à la ferme.

Étourdissement

- **Étourdissement obligatoire:** les moutons et les chèvres doivent être étourdis au moment de leur mise à mort (art. 178, OPAn).
- **Contention:** les moutons et les chèvres doivent faire l'objet d'une contention avant l'étourdissement. Le but de la contention est de permettre d'étourdir les animaux rapidement et efficacement (art. 2, OPAnAb). Toutefois, un cornadis autobloquant n'est pas nécessaire, contrairement aux bovins.
- **Positionnement:** chez les moutons et les chèvres, le pistolet à tige perforante est appliqué sur le front. Il ne peut être positionné sur la nuque que si la position frontale est exclue en raison des cornes (art. 4, annexe 1, ch. 2.4 et 2.5 e et f, OPAnAb). En cas d'étourdissement électrique, seul le passage du courant par la tête est autorisé (art. 4, annexe 4, ch. 5.4, OPAnAb).
- **Efficacité rapide:** en cas d'étourdissement au pistolet à tige perforante, la perte de perception et de sensibilité doit intervenir immédiatement, dans la première seconde (art. 5b, OPAnAb).
- **Contrôle de l'étourdissement:** l'efficacité de l'étourdissement doit être vérifiée immédiatement avant la saignée. Si un animal présente des signes de sensibilité et de perception, il doit faire sans retard l'objet d'un nouvel étourdissement techniquement correct. À cet effet, des équipements de rechange appropriés doivent être disponibles sur place (art. 6a et 7, OPAnAb).

Saignée

- **Immédiatement après l'étourdissement:** après l'étourdissement au pistolet à tige perforante, l'incision de saignée doit être effectuée au plus tard dans les 60 secondes (art. 9, annexe 1, ch. 4A, OPAnAb). Après l'étourdissement électrique avec passage du courant par la tête, l'incision de saignée doit être effectuée au plus tard dans les 5 secondes (art. 9, annexe 4, ch. 7, OPAnAb).
- **Exécution:** la saignée est effectuée à l'aide d'une incision au niveau du cou ou au thorax (bien que rare, elle est cependant autorisée). Les deux artères carotides sont sectionnées avec un couteau tranchant. L'efficacité de la saignée doit être régulièrement vérifiée et la mort effective de l'animal doit être contrôlée (art. 10 et 12, OPAnAb).

Règles d'hygiène

Les mêmes normes d'hygiène s'appliquent pour les animaux mis à mort à la ferme et à l'abattoir.

Transport

Après la mise à mort à la ferme, les carcasses doivent être acheminées avec le sang de saignée jusqu'à un abattoir agréé. Le transport doit être effectué dans un véhicule ou une remorque adaptés, conçus à cet effet et exclusivement dédiés au transport d'animaux mis à mort à la ferme.

Saignée




La saignée doit être réalisée par une personne expérimentée et compétente, conformément aux bonnes pratiques d'hygiène. Comme à l'abattoir, un équipement adéquat doit être à disposition pour le nettoyage et la désinfection des couteaux. Autre possibilité: utiliser une installation de stérilisation des couteaux. Le sang doit être recueilli en respectant les règles d'hygiène et transporté à l'abattoir avec la carcasse.



Les modalités de la mise à mort à la ferme dépendent de l'exploitation et nécessitent des installations adéquates. Lors de la saignée, les moutons et les chèvres perdent plusieurs litres de sang qui doit être recueilli dans des récipients étanches, puis éliminé en bonne et due forme. Après la mise à mort à la ferme, le sol doit être soigneusement nettoyé conformément aux règles d'hygiène.

Comparaison des procédés de mises à mort à la ferme

Tableau 1: Responsabilités pour la mise à mort à la ferme

	 Prestataire de services	 Boucher-ère	 Agriculteur-riche
Infrastructure	Prestataire de services <ul style="list-style-type: none"> • Matériel d'étourdissement et de mise à mort • Remorque de transport Agriculteur-riche <ul style="list-style-type: none"> • Infrastructure pour le conditionnement et la préparation des animaux (ce matériel est souvent mis à disposition préalablement) 	Boucher-ère <ul style="list-style-type: none"> • Matériel d'étourdissement et de mise à mort • Évent. une remorque de transport Agriculteur-riche <ul style="list-style-type: none"> • Box d'étourdissement • Dispositif de levage • Infrastructure pour se former avec les animaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Matériel d'étourdissement et de mise à mort • Remorque de transport • Box d'étourdissement • Dispositif de levage • Infrastructure pour se former avec les animaux
Compétence pour la mise à mort à la ferme	Prestataire de services: oui Agriculteur-riche: non	Boucher-ère: oui Agriculteur-riche: non	Agriculteur-riche: oui
Procédure d'autorisation	Principalement par le prestataire de services	Par l'agriculteur-riche	Par l'agriculteur-riche
Préparation	Par l'agriculteur-riche; le prestataire peut mettre à disposition l'infrastructure pour s'exercer	Par l'agriculteur-riche	Par l'agriculteur-riche
Coûts	<ul style="list-style-type: none"> • Coûts par mise à mort à la ferme variables selon le prestataire de services, généralement plus élevés que lorsqu'elle est effectuée par le boucher-ère 	<ul style="list-style-type: none"> • Coûts plutôt faibles pour la mise à mort à la ferme par le/la boucher-ère 	<ul style="list-style-type: none"> • Coûts du matériel d'étourdissement et de saignée • Coût de la remorque de la ferme, bâche comprise • Coûts de mise en œuvre faibles

La mise à mort à la ferme peut être réalisée par le prestataire de services, les bouchers-ères ou les éleveurs-euses. Les besoins en infrastructure, les coûts et la responsabilité individuelle dépendent de l'option choisie.


Tableau 2: Mise à mort des moutons et des chèvres à la ferme au sein du troupeau d'origine et dans l'environnement familial

Étapes du processus	Recommandations
Préparation	<ul style="list-style-type: none"> • Les animaux destinés à l'abattage doivent porter une marque visible. • Les animaux doivent être habitués à la proximité avec les humains.
Infrastructure sur le lieu d'étourdissement	<ul style="list-style-type: none"> • Box d'abattage facultatif, étourdissement et mise à mort dans l'environnement de stabulation familial • Proposer des branches ou d'autres aliments agréables au goût pour distraire les animaux pendant la mise à mort. • Le sol du lieu d'étourdissement et de saignée doit être facile à nettoyer. L'utilisation d'une litière n'est pas recommandée.
Habitude au lieu d'étourdissement et de mise à mort	Dans un environnement familial: pas d'habitude à un lieu nouveau pour l'étourdissement.
Immobilisation lors de l'étourdissement	Pour l'étourdissement, les animaux doivent pouvoir être immobilisés contre une cloison ou un mur ou retenus par un collier. Donner des aliments aux animaux permet de limiter les mouvements de la tête lors de l'étourdissement.
Saignée	Le dispositif de levage doit être installé directement dans l'étable afin que les animaux puissent être saignés dans le délai prescrit de 60 secondes après l'étourdissement au pistolet à tige perforante.
Chargement sur la remorque	Accès facile à l'étable pour permettre un chargement rapide et simple de la carcasse dans la remorque après la saignée.



Le box d'attente peut également servir à héberger les animaux pendant un court laps de temps avant l'abattage. Condition: les animaux doivent être placés dans le box en groupe ou avoir un contact visuel avec le troupeau. De l'eau et du fourrage doivent être mis à disposition et les cloisons doivent être solides.

Tableau 3: Mise à mort des moutons et des chèvres à la ferme dans un box d'attente

Étapes du processus	Recommandations
Préparation	<ul style="list-style-type: none"> • Les animaux doivent être amenés dans le box d'attente au moins trois jours avant leur mise à mort. • Pour éviter le stress lié à l'isolement, ils doivent être de préférence accompagnés de deux animaux. • Le groupe doit être composé d'animaux qui se connaissent. La séparation de la mère avant la mise à mort à la ferme n'est pas recommandée. Si le sevrage n'a pas encore eu lieu, les mères et les jeunes doivent être placés ensemble dans le box d'attente. • Les animaux destinés à l'abattage doivent porter une marque visible. • Les animaux doivent être habitués à la proximité avec les humains.
Infrastructure sur le lieu d'étourdissement	<ul style="list-style-type: none"> • Le box d'attente doit être équipé d'un abreuvoir, d'une mangeoire et d'un espace pour dormir. Il est préférable d'affourager à volonté pour éviter la compétition pour la nourriture. • Les cloisons doivent être solidement fixées afin que les animaux ne puissent pas les déplacer, les escalader ou les faire tomber. • Le box doit être bien structuré pour que les animaux de rang inférieur puissent se retirer et pour éviter autant que possible la compétition pour le fourrage. • La zone de repos doit être suffisamment grande et garnie d'une litière généreuse. Sur le lieu de mise à mort, il faut veiller à ce que le sol ne soit pas recouvert d'une litière et soit bien propre. <p data-bbox="459 1086 526 1153"></p> <p data-bbox="542 1086 1292 1153">Des éléments doivent être mis à disposition pour permettre aux animaux de grimper.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer des branches ou d'autres aliments agréables au goût pour distraire les animaux pendant la mise à mort.
Habituation au lieu d'étourdissement et de mise à mort	Les animaux être doivent amenés dans le box d'attente au moins trois jours avant leur mise à mort.
Immobilisation lors de l'étourdissement	Pour l'étourdissement, les animaux doivent pouvoir être immobilisés contre une cloison ou un mur ou retenus par un collier. Donner des aliments aux animaux permet de limiter les mouvements de la tête lors de l'étourdissement.
Saignée	Les animaux doivent être suspendus à l'aide du chargeur de la ferme ou d'un dispositif de levage électrique avec une glissière.
Chargement sur la remorque	Sur le lieu d'étourdissement et de saignée, les carcasses doivent être rapidement chargées sur la remorque.

Préparatifs en vue d'une mise à mort à la ferme

Une préparation rigoureuse est la clé du bon déroulement d'une mise à mort à la ferme. Elle diminue le stress pour le personnel comme pour l'animal. Chaque étape doit être bien pensée et organisée au préalable afin qu'aucune incertitude ne subsiste le jour de l'abattage.

Notification en temps utile aux autorités et à l'équipe

Les autorités vétérinaires compétentes doivent être informées au moins cinq jours avant la mise à mort à la ferme prévue. Ensuite, une date est fixée pour le contrôle des animaux avant l'abattage et les derniers détails sont réglés.

Personnes obligatoirement présentes

- Le/la boucher-ère ou la personne chargée de l'étourdissement et de la saignée
- La personne qui s'occupe des animaux
- Le/la vétérinaire officiel-le pour le contrôle des animaux avant l'abattage!

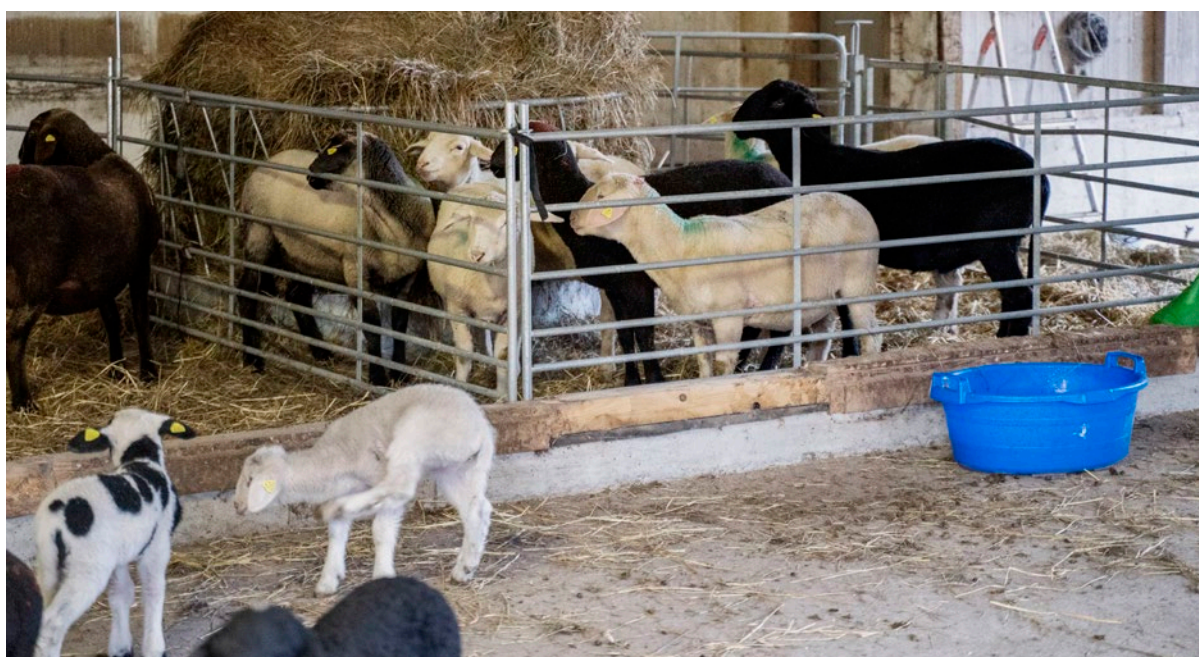
En cas de manque de place, les animaux doivent être amenés juste avant la mise à mort dans le box d'attente avec lequel ils se seront déjà familiarisés. Les animaux s'habituent plus rapidement au box d'attente lorsque le contact visuel avec le troupeau d'origine est maintenu.

Lieu de l'étourdissement et de la mise à mort

Les chèvres et les moutons se sentent plus à l'aise au sein de **leur propre troupeau**. Pour les animaux, il est donc préférable d'être étourdis directement dans le troupeau d'origine (voir Tableau 2 page 10).

Toutefois, cela n'est pas souvent possible, car l'étable où sont hébergés les animaux n'est pas adaptée à une mise à mort à la ferme ou les animaux se trouvent dans un pré au moment de l'abattage. Dans ce cas, les animaux destinés à l'abattage doivent être amenés dans le **box d'abattage** plusieurs jours avant la mise à mort (voir Tableau 3 page 11 et photo ci-dessous).

Si aucun espace approprié ne peut être aménagé dans les stabulations, les animaux doivent être amenés un par un jusqu'au lieu d'abattage. Dans ce cas, ils peuvent être acheminés, **attirés avec des aliments ou conduits au collier** (voir «Conseil pratique: s'exercer au préalable» page 13). Si un acheminement est nécessaire, il doit se faire sans coups ni cris. La meilleure méthode est de conduire l'animal en douceur au collier et de lui proposer simultanément des aliments agréables au goût comme appât. Pour l'étourdissement, les animaux sont immobilisés en les tenant au collier. Nourrir les animaux permet de limiter les mouvements de la tête, augmentant les chances de réussite de l'étourdissement.





Si l'animal est habitué à la présence humaine et entraîné à se laisser conduire, il ne bouge pas la tête et porte son attention sur la nourriture qu'on lui donne lors de l'étourdissement.

Préparation des animaux

Les animaux qui connaissent la procédure, le box d'abattage et le parcours sont nettement plus détendus.

Conseil pratique: s'exercer au préalable

- **Habituation au collier:** de préférence chez les jeunes animaux, au moins 2 semaines avant l'abattage
- **Conduite au collier:** le personnel et l'animal doivent s'exercer à marcher au même rythme et calmement.
- **Appât:** utiliser des aliments comme appât afin que les animaux avancent d'eux-mêmes, sans qu'il soit nécessaire de tirer sur le collier.
- **Immobilisation:** s'exercer sur le lieu de l'étourdissement en proposant des aliments. Immobilisation respectueuse sans tirer sur/retenir par la laine ou la fourrure. Cela est très douloureux pour les animaux.

Contrôle des animaux avant l'abattage

Avant chaque abattage, l'état de santé des animaux doit être contrôlé. Le contrôle des animaux avant l'abattage est effectué par le/la vétérinaire officiel-le ou un-e vétérinaire mandaté-e. Il se déroule de manière similaire sur l'exploitation agricole et à l'abattoir.

Remarque importante

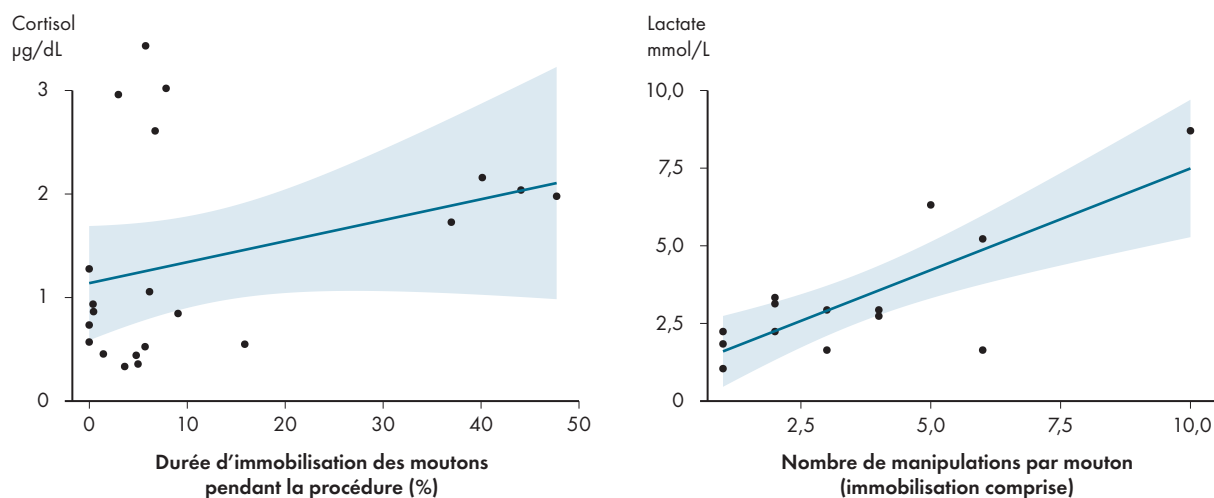
- Le contrôle doit avoir lieu au plus tard trois jours avant l'abattage.
- La date et l'heure du contrôle et de la mise à mort à la ferme doivent être documentées.

Méthode optimale: le contact animal plutôt qu'humain

Les études du FiBL ont montré que les chèvres et les moutons réagissaient avec un stress accru aux cris, aux claquements de mains, au contact physique, voire aux coups lors de l'acheminement. Ils sont plus détendus lorsque le contact humain avant la mise à mort à la ferme est réduit (voir Figure 4 page 14) Si les animaux doivent être conduits ou acheminés, cela doit toujours avoir lieu dans le calme et sans violence. Des paroles apaisantes contribuent à un processus plus décontracté.

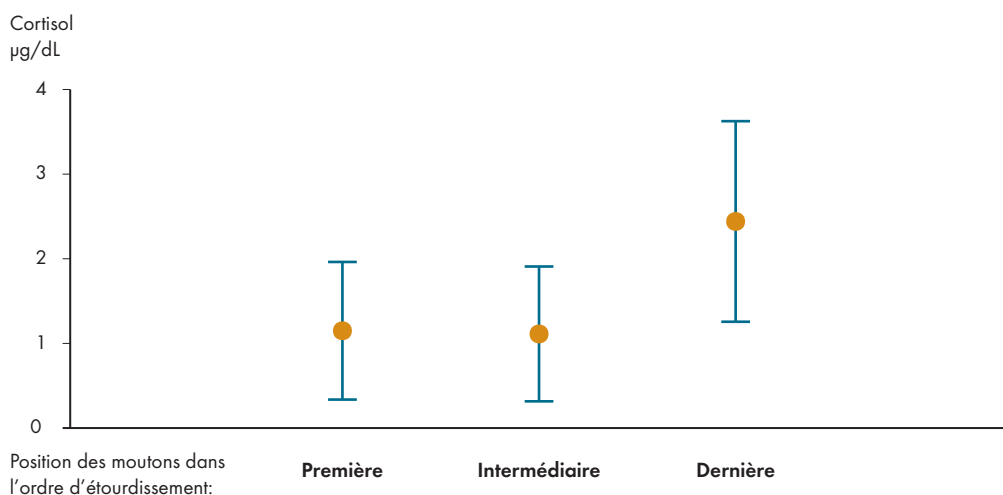
Les animaux mis à mort au sein de leur troupeau sont visiblement plus détendus que ceux mis en stabulation avec un petit nombre de congénères ou isolés avant la mise à mort. Il faut agir vite pour s'assurer que le trouble semé dans l'entourage direct des animaux soit de courte durée. Ces stratégies diminuent généralement le stress. De plus, le temps d'attente est réduit de même que l'agitation qui peut s'emparer des animaux abattus en dernier (voir Figure 5 page 14).

Figure 4: Corrélation entre le niveau de stress et l'intervention humaine



La figure montre l'incidence de la durée de l'immobilisation et du nombre de manipulations (toucher ou pousser, cris, claquements de mains) sur les marqueurs de stress sanguins chez le mouton. Sur l'ensemble du processus (du début de l'interaction entre l'humain et l'animal jusqu'à l'étourdissement réussi), plus la durée d'immobilisation augmente, plus la hausse des taux de cortisol mesurés est forte. D'autres évaluations dans le cadre du projet ont montré qu'un comportement humain calme et maîtrisé est associé à des concentrations de lactate nettement plus faibles chez les animaux par rapport à une manipulation mouvementée ou répétée. Ce résultat souligne le fait qu'une immobilisation et une conduite rapides par un personnel expérimenté contribuent de manière significative à limiter le stress des animaux.

Figure 5: Corrélation entre le niveau de stress et l'ordre d'étourdissement



La figure montre l'incidence de l'ordre d'étourdissement sur le niveau de stress des moutons. Les animaux étourdis en dernier présentent des indicateurs de stress plus élevés que ceux qui sont étourdis au début de la procédure. La tension croissante pendant l'attente montre clairement l'importance d'un travail rapide et bien organisé pour éviter tout stress inutile et garantir un étourdissement respectueux du bien-être animal.

Le jour de la mise à mort: importance de la routine pour la sécurité

Le jour de la mise à mort à la ferme, le calme, la fiabilité et la prévisibilité priment. Il convient de suivre à la lettre l'intégralité de la procédure qui a été répétée avec les animaux. Le moindre écart peut être source de stress.

Abattre tôt le matin

Les premières heures du jour constituent le moment idéal: les animaux sont encore calmes en général, il y a peu d'activité à la ferme et en été, les températures plus fraîches le matin présentent un avantage.

Même procédure que lors de la préparation

La routine crée le calme: lorsque le parcours, le personnel et le déroulement de la journée sont inchangés et que toutes les parties prenantes connaissent leur rôles, on évite le stress et la précipitation.

Éliminer les facteurs de stress

- Pas de bruits forts, pas de manipulation précipitée.
- Affourager les animaux normalement: ils ne doivent pas avoir faim ni soif.
- La composition des groupes doit rester la même: les animaux prêts à l'abattage et au moins un congénère présent.

Contrôler le fonctionnement du matériel

- Les appareils doivent être entretenus régulièrement.
- Si le pistolet à tige perforante ne fonctionne pas, un appareil de rechange doit être à disposition.
- Contrôler et nettoyer le pistolet à tige perforante et l'appareil de rechange avant utilisation.
- Les couteaux utilisés pour la saignée doivent être bien aiguisés, nettoyés et désinfectés.

Check-list – Préparatifs pour la mise à mort à la ferme

Planification et notification

- Fixer une date pour la mise à mort à la ferme et informer l'office vétérinaire
- Fixer une date pour le contrôle des animaux avant l'abattage par le/la vétérinaire officiel.le
- Mener une consultation avec l'abattoir (conclusion d'un accord)

Équipe et responsabilités

- Désigner le/la boucher·ère, le prestataire de services ou la personne qualifiée pour l'étourdissement et la saignée
- Briefer la ou les personnes qui s'occupent des animaux
- Répartir clairement les responsabilités et les tâches entre toutes les parties prenantes

Préparation de l'infrastructure

- Préparer le lieu de l'étourdissement et de la mise à mort, prévoir l'accès (parcours bref, calme, sol non glissant)
- Contrôles: raccordement d'eau, appareils d'étourdissement et de rechange opérationnels et prêts à l'emploi
- Aiguiser et désinfecter le couteau de saignée
- Préparer le dispositif de levage et le moyen de transport

Préparation des animaux

- Marquer les animaux destinés à l'abattage
- Désigner et inclure des congénères

Documentation et autocontrôle

- Remplir et vérifier la check-list d'autocontrôle

Étapes de la mise à mort des moutons et des chèvres à la ferme

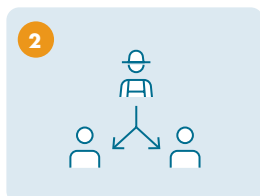
Figure 6: Déroulement de la mise à mort des moutons et des chèvres

Les jours précédant l'abattage



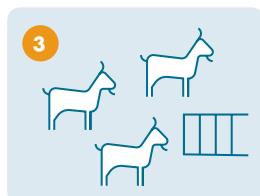
Habituer les animaux à la proximité humaine, au collier et à la conduite

aussi longtemps que possible avant l'abattage, tous les jours jusqu'à l'abattage



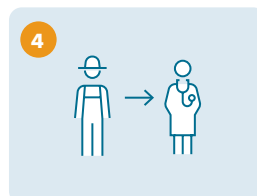
Informez les autorités, mobilisez le personnel

jusqu'à 5 jours min. avant l'abattage



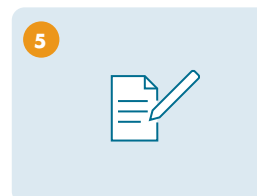
Conduire les animaux dans le box d'attente

au moins 3 jours avant l'abattage



Organiser le contrôle des animaux avant l'abattage

~3 jours avant l'abattage jusqu'au jour de l'abattage



Remplir le document d'accompagnement

veille de l'abattage

Le jour de l'abattage

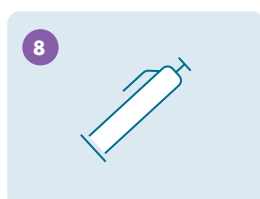


Préparer la remorque, le dispositif de levage et le matériel

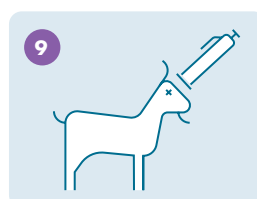
veille de l'abattage jusqu'au jour de l'abattage



Contrôle des animaux vivants par le/la vétérinaire



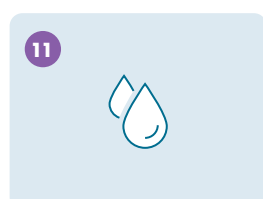
Tester l'appareil d'étourdissement, préparer un appareil de rechange



Étourdissement



Contrôler les signes vitaux



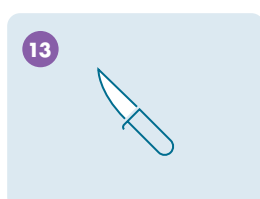
Contrôler la saignée et confirmer la mort

60 s max. jusqu'à la saignée en cas d'étourdissement au pistolet à tige perforante



Transport à l'abattoir

trajet de 1 heure max.



Dépouillement et éviscération

délai de 90 min entre la saignée et l'éviscération



Contrôle des viandes par le/la vétérinaire officiel·le



Autocontrôle, nettoyage

Étourdissement

L'étourdissement a pour but d'abolir la conscience et la sensibilité à la douleur avant que l'animal ne soit tué par saignée. Une personne qualifiée doit réaliser l'étourdissement au moyen d'un pistolet à tige perforante. Il est essentiel d'utiliser un appareil suffisamment puissant, adapté à l'espèce et à la taille de l'animal. Il convient en outre de veiller à ce que l'appareil soit régulièrement nettoyé et entretenu afin de garantir un étourdissement fiable. Par ailleurs, il importe que l'animal bouge le moins possible la tête afin que l'étourdissement soit efficace. Pour ce faire, les animaux peuvent être immobilisés brièvement entre une personne et un mur ou une cloison. La contention au collier est également possible. Lors de l'immobilisation, il faut veiller à ne pas se blesser avec que le pistolet à tige perforante. Une immobilisation entre les jambes est donc déconseillée.

Méthodes d'étourdissement

- 1) **Pistolet à tige perforante:** il est positionné sur le front, sauf si les cornes ne le permettent pas. Dans ce cas, le pistolet est placé sur la nuque.
- 2) **L'étourdissement électrique n'est pas recommandé:** l'étourdissement électrique (passage du courant par la tête) est en principe autorisé, mais n'est pas recommandé.

Contrôle de l'efficacité de l'étourdissement

Après l'étourdissement, il est impératif de vérifier que l'animal est effectivement inconscient. Ce n'est qu'ensuite que la saignée peut être réalisée. Cette vérification est également incluse dans l'autocontrôle et doit être documentée. Le formulaire doit être présenté sur demande à l'office vétérinaire cantonal.



En l'absence de réflexe de fermeture palpébrale lors du toucher de la cornée, l'animal est considéré comme suffisamment étourdi pour être saigné.

Signes visibles d'un étourdissement correct

- Raidissement et effondrement instantanés
- Pas de mouvements dirigés, ni de tentative de redressement
- Contractions musculaires toniques (rigidité), suivi d'une phase clonique (spasmes rythmiques)
- Pas de mouvement respiratoire/du thorax
- Pas de mouvements dirigés des yeux
- Pas de fermeture spontanée des paupières
- Pas de vocalisations
- Pas de réaction à l'incision de saignée

Contrôle de l'étourdissement correct

- Pas de réflexe palpébral ni de réflexe cornéen



Pour soulever l'animal aussi rapidement que possible après l'étourdissement, la chaîne doit pouvoir être fixée à la patte postérieure rapidement et sans difficulté. Il est donc utile de s'entraîner à ces gestes au préalable.

Tableau 4: Délai pour l'incision de saignée

Type d'étourdissement	Délai d'incision max.
Pistolet à tige perforante	60 secondes
Passage du courant par la tête	5 secondes

Chez le mouton et la chèvre, un étourdissement au pistolet à tige perforante est recommandé. L'étourdissement électrique est autorisé, mais n'est pas recommandé.

Saignée

La saignée entraîne la mort de l'animal et doit être effectuée immédiatement après l'étourdissement, pour éviter un retour à la conscience.

Position de l'animal lors de la saignée

Après l'étourdissement, l'animal est soulevé par une patte postérieure et saigné. La saignée en position suspendue est recommandée, car elle favorise une perte de sang rapide et accélère la mort. La saignée en position couchée est toutefois autorisée selon le système de mise à mort à la ferme utilisé et en concertation avec les autorités cantonales. Le sang est recueilli dans un récipient propre. La mort effective de l'animal est confirmée par la dilatation maximale de la pupille.

Équipement utilisé pour suspendre l'animal

- Chaîne fixée à une patte postérieure
- Tracteur avec chargeur frontal
- Dispositif de levage motorisé monté sur un châssis en acier

Précautions à prendre lors de la saignée

- L'incision de saignée est effectuée au cou ou au thorax.
- Elle doit être suffisamment large pour que le sang s'écoule abondamment.
- Le sang ne doit pas s'accumuler sous la peau.
- Les couteaux doivent avoir une lame de longueur adaptée et être bien aiguisés et désinfectés.
- Le déroulement de la saignée doit être contrôlé à intervalles réguliers.

Signe d'une mort effective

Dilatation maximale de la pupille

Recueil et élimination du sang

Les moutons et les chèvres adultes perdent environ 2 à 5 litres de sang, en fonction de leur poids corporel et de leur race. Le sang doit être recueilli conformément aux règles d'hygiène et éliminé correctement, comme les parties de la carcasse qui ne seront pas utilisées.

Récipients adaptés

- Bassines en plastique étanches, faciles à nettoyer et munies d'un couvercle, pouvant être fixées pour le transport
- Seaux en plastique avec une ouverture suffisamment large!

Transport de la carcasse jusqu'à l'abattoir

Après la saignée, la carcasse est acheminée dans un abattoir situé à proximité. Elle est ensuite convoyée couchée sur un petit chariot ou suspendue à un rail jusqu'au local d'abattage pour y être éviscérée, réfrigérée et transformée.

Dispositions légales et délais

Dans certains cantons, les petits ruminants doivent être transportés en position suspendue. D'autres cantons exigent le transport sur des palettes en plastique faciles à nettoyer. Ces deux procédés visent à s'assurer que la viande n'est pas contaminée par les liquides corporels provenant de la bouche et de l'estomac.

La carcasse ne doit être chargée que lorsque:

- l'animal a été entièrement vidé de son sang (au moins 3 minutes après l'incision de saignée);
- la mort a été constatée (p. ex., dilatation des pupilles).

Délais à respecter après la saignée

- **Suisse (janvier 2026):** l'éviscération doit être effectuée dans les 90 minutes suivant l'incision de saignée (saignée, chargement, transport et éviscération de la carcasse dans les 90 minutes).
- **UE:** la carcasse doit arriver à l'abattoir, être éviscérée et réfrigérée 2 heures au plus après la mise à mort du premier animal.

En général, les délais et le trajet doivent être aussi courts que possible.

Organisation du transport

Après la mise à mort et le contrôle, la carcasse doit être chargée et fixée sur la remorque. Il faut se renseigner préalablement sur les modalités de réception auprès de l'abattoir:

- Qui réceptionnera la carcasse?
- Comment sera-t-elle convoyée dans l'établissement (élévateur, convoyeur, chariot)?

Documents à fournir

- Document d'accompagnement pour le transport, indiquant notamment l'heure de la saignée
- Formulaire de contrôle des animaux avant l'abattage, signé par le/la vétérinaire officiel.le.



Le véhicule et la remorque doivent être placés de manière à permettre un départ aussi rapide que possible après la mise à mort, sans demi-tour fastidieux.

Options pour le transport

Remorque T-Trailer transformée

À l'origine, les T-Trailer étaient destinées au transport des carcasses de bovins. Leur avantage: les carcasses peuvent être transportées directement à l'abattoir sur un châssis mobile, fixé dans la remorque. Pour le transport des carcasses de chèvres et de moutons, un brancard adapté est installé dans le châssis. Ce brancard est facile à monter, à retirer et à nettoyer. La photo ci-contre (à droite) montre un brancard qui peut accueillir deux carcasses.



Pour le transport des carcasses après la mise à mort à la ferme, la remorque est équipée d'une bâche étanche et de palettes en plastique. Celles-ci protègent les carcasses de la contamination et sont faciles à nettoyer, condition indispensable au respect des normes d'hygiène.



L'installation d'un brancard adapté aux carcasses de petits ruminants dans la remorque T-Trailer et le transport direct à l'abattoir permettent une transformation hygiénique et efficace.

Remorque (solution standard)

Dans le cadre de la mise à mort à la ferme, une remorque du commerce peut être utilisée pour le transport des carcasses à condition que les normes d'hygiène soient respectées et que la remorque soit autorisée à cette fin par l'office vétérinaire cantonal compétent. La procédure d'autorisation permet de vérifier si une remorque remplit les conditions requises pour une telle utilisation. La remorque doit être équipée d'une bâche étanche pour éviter le déversement de liquides corporels provenant des carcasses sur la chaussée. Certains fabricants proposent des modèles sur mesure dotés d'ouvertures antifuites permettant de fixer les carcasses à la remorque.

Remorque de transport: Exigences

- Surface de transport recouverte d'une bâche étanche
- Il ne doit pas y avoir de fuite: la bâche sert à retenir les liquides corporels
- Pas de contact entre la carcasse et le plancher du véhicule
- Arrimage de la carcasse au moyen de sangles

Nettoyage après le transport

Après réception de la carcasse, un premier nettoyage de la remorque/du véhicule de transport est effectué en général directement à l'abattoir. Au besoin, ce nettoyage peut être réalisé sur l'exploitation agricole, par exemple à haute pression ou à la vapeur. En principe, les abattoirs ont l'obligation de mettre à disposition un équipement de nettoyage. Pour des raisons d'organisation, le nettoyage complet à l'eau bouillante peut cependant être effectué sur l'exploitation.

Contrôle de la viande

Le contrôle officiel des viandes a lieu à l'abattoir. Il est destiné à vérifier que la viande est propre à la consommation humaine. Il s'agit de la procédure standard dans tous les abattoirs autorisés.

Pour ce faire, le document d'accompagnement pour le transport et le formulaire de contrôle des animaux avant l'abattage, signé par le/la vétérinaire officiel·le, doivent être présentés.

Autocontrôle sur l'exploitation agricole

Outre le contrôle officiel à l'abattoir, l'exploitation elle-même a une obligation de documentation. Chaque mise à mort à la ferme nécessite un autocontrôle qui doit être documenté. Dans certains cantons, le/la vétérinaire officiel·le vérifie l'autocontrôle effectué après chaque mise à mort à la ferme. Dans d'autres, il suffit de conserver la check-list d'autocontrôle pour pouvoir la présenter à l'office vétérinaire en cas de contrôle.

Téléchargez la check-list d'autocontrôle

bioactualites.ch > Élevages > Abattage > Étapes à suivre pour la mise à mort à la ferme et au pré > Formulaires > Autocontrôle > [Mise à mort à la ferme: autocontrôle par le*la détenteur*rice d'animaux](#)

Cette check-list est disponible sur le site de l'OSAV.

Dans cette check-list, le/la boucher·ère ou l'agriculteur·rice doivent consigner et valider les informations suivantes:

- le déroulement de la mise à mort à la ferme (étapes, heures, responsabilités),
- les éventuels problèmes lors de l'étourdissement ou de la saignée,
- les mesures prises pour y remédier.

Exemples issus de la pratique

Le site bioactualites.ch propose des exemples illustrant une mise en œuvre appropriée.



BIOActualites.ch

bioactualites.ch > Élevages > Abattage > Mise à mort des petits ruminants à la ferme > Exemples pratiques



Des exemples issus de la pratique montrent comment les procédures peuvent être adaptées à la configuration de l'exploitation et préalablement testées.



Mettre le savoir en pratique: c'est possible grâce à vos dons

Nos fiches techniques sont le fruit d'une collaboration entre la recherche, le conseil et la pratique. Elles soutiennent la mise en œuvre des connaissances sur le terrain, c'est-à-dire sur les exploitations, lors des activités de conseil et dans le cadre de la formation.

Faire un don



IBAN

CH94 0076 1045 0013 9206 6

Forschungsinstitut für biologischen Landbau FiBL

Ackerstrasse 113, 5070 Frick

Complément d'information

Fiches techniques

Une recherche menée en collaboration avec les praticien·nes



Un concentré de connaissances en faveur
d'une agriculture durable



Boutique en ligne du FiBL

Plus de 600 publications destinées aux praticien·nes élaborées en étroite collaboration avec des scientifiques, des conseillères et conseillers et des agricultrices et agriculteurs, disponibles en téléchargement gratuit



Les dernières découvertes issues de la science
et de la pratique en audio



Podcast FiBL Focus

Des sujets passionnants liés à l'agriculture et à la protection des animaux et de l'environnement: un nouvel épisode (en allemand) gratuit publié toutes les deux semaines, à écouter à tout moment



Actualités de l'agriculture biologique
et de l'agroécologie en Suisse



bioactualites.ch

Une seule adresse pour toutes les formes d'agriculture durable: des nouvelles, un agenda, des articles spécialisés, des modèles prévisionnels, des personnes de contact et bien plus encore



Échange d'expériences lors d'excursions, de cours
et de conférences



Événements du FiBL

Échange direct de connaissances entre des spécialistes et des praticien·nes, en présentiel et en ligne

Informations complémentaires

Adresses importantes

IG Hof- und Weidetötung

Président: Nils Müller, conseil: Eric Meili eric.meili@fibl.org,
Tél. +41 (0) 79 236 47 18

Conseil et formation sur la protection des animaux lors de l'abattage et du transport:

bsi Schwarzenbek

Grabauer Strasse 27A, 21493 Schwarzenbek, Allemagne
Tél. +49 4151-7017, info@bsi-schwarzenbek.de
bsi-schwarzenbek.de

Attestation de compétences Éthique animale & protection des animaux:

SFF Bildung

Schachenstrasse 43, 3700 Spiez, Suisse
Tél. +41 (0)58 521 53 40, bildung@sff.ch,
sff.ch/fr/ > Formation > Cours

Publications

Fiche technique «Mise à mort à la ferme et au pré pour la production de viande»

shop.fibl.org > 1094

Fiche technique «Mise à mort des porcs à la ferme»

shop.fibl.org > 1808

Vidéo FiBL Film

Mise à mort des moutons et des chèvres à la ferme – Le déroulement expliqué simplement

[youtube.com](https://www.youtube.com) > FiBLFilm > [Mise à mort des moutons et des chèvres à la ferme](#)

Vidéotheque sur la mise à mort à la ferme

bioactualites.ch > Vulgarisation > Sources d'information > Films > [Mise à mort à la ferme et au pré](#)

Podcast FiBL Focus

Sterben ohne Stress – die Hof- und Weidetötung von Rindern (Mourir sans stress – La mise à mort des bovins à la ferme et au pré)

fibl.org > Infothek > Podcast > FiBL Focus > [Épisode n 3](#)

Die Weide: ein guter Ort zum Sterben (Le pré: un bon endroit pour mourir)

fibl.org > Infothek > Podcast > FiBL Focus > [Épisode n 4](#)

Hofötung – Eine Landwirtin erzählt (Mise à mort à la ferme – Une agricultrice raconte)

fibl.org > Infothek > Podcast > FiBL Focus > [Épisode n 60](#)



BIOActualites.ch

bioactualites.ch > Élevages > Abattage > [Mise à mort à la ferme des petits ruminants](#)

Réponses aux questions les plus fréquentes sur la mise à mort à la ferme et au pré

bioactualites.ch > Élevages > Abattage > [Réponses aux questions les plus fréquentes](#)

Installations

bioactualites.ch > Élevages > Abattage > Étapes à suivre pour la mise à mort à la ferme et au pré > [Installations techniques](#)

Formulaires et demandes

bioactualites.ch > Élevages > Abattage > Étapes à suivre pour la mise à mort à la ferme et au pré [Formulaires](#)

Impressum

Institution éditrice

Institut de recherche de l'agriculture biologique FiBL
Ackerstrasse 113, case postale 219, 5070 Frick, Suisse
Tél. +41 (0)62 865 72 72
info.suisse@fibl.org, fibl.org

Auteurs: Anna Jenni (FiBL)

Collaboration: Verena Bühl, Milena Burri, Maxime Garcia (du FiBL)

Révision: Chiara Augsburger (KAGfreiland), Patrick Bangerter (Amt für Verbraucherschutz Veterinärwesen Aargau), Ahmet Candi (Office des affaires vétérinaires du canton de Berne), Daniela Haager (Quatre Pattes International), Sabine Hartmann (Quatre Pattes)

Rédaction: Phie Thanner (FiBL)

Traduction: Bérengère Letessier

Conception: Sandra Walti, Brigitta Maurer (toutes deux du FiBL)

Photos: Anna Jenni (FiBL): p 20 (1); Sebastian Jenni (agriculteur): p 1; Luka Peters (photographe): p 4, 13, 17, 18, 21, 22; Simona Moosmann (FiBL): p 2; Christian Pfister (FiBL): p 8, 10, 12, 19, 20 (2)

N° d'article du FiBL: 1811

Permalien: orgrprints.org/id/eprint/57659/

Recommandation de citation: Jenni A. (2026). Mise à mort des moutons et des chèvres à la ferme. Institut de recherche de l'agriculture biologique FiBL, Frick. Sur: shop.fibl.org > 1811

Financement: Cette fiche technique a été élaborée avec le soutien financier de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Demeter, KAGfreiland et Quatre Pattes.

Nous souhaitons remercier ici chaleureusement nos donateurs.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Landwirtschaft BLW



KAG freiland
für Kuh, Schwein, Huhn & Co.



Cette fiche technique peut être téléchargée gratuitement depuis la boutique en ligne du FiBL: shop.fibl.org.

Toutes les informations contenues dans cette fiche technique reposent sur les meilleures connaissances et sur l'expérience des auteurs. Malgré toute notre attention, des inexactitudes et des erreurs d'application ne peuvent être exclues. Par conséquent, les auteurs et l'éditeur déclinent toute responsabilité pour d'éventuelles inexactitudes dans le contenu, ainsi que pour les dommages résultant du suivi des recommandations.

2026 © FiBL

Pour des informations détaillées sur les droits d'auteur, voir fibl.org/fr/copyright